

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1758

12 juillet 2012

SOMMAIRE

Andel 16 Beteiligungs GmbH	84371	T.C.G. Gestion S.A.	84356
Andersen, Cooper & Novak S.à r.l.	84377	Teaco Finance S.à r.l.	84365
Fox Shipping S.A.	84373	Teaco Finance S.à r.l.	84365
IVG Andel 16 Beteiligungs GmbH	84371	Telefood S.à r.l.	84365
JB Mac Nortance Sàrl	84384	Theos S.A.	84377
Lux Planet S.à r.l.	84338	Thermo-San S.A.	84374
Majainvest S. à r.l.	84384	Threestones Capital Management S.A. ..	84357
Northam CCPF II PropCo BTS (H) S.à r.l.	84357	Tilanqulum S.A.	84378
Pharminds S.à r.l.	84379	Tishman Speyer Lumiere Holdings II S.à r.l.	84366
Sanny S.A. SPF	84349	Tishman Speyer Lumiere Holdings I S.à r.l.	84364
Select Equities	84348	Tishman Speyer Management (TSEC) S.à r.l.	84366
Serve Engineering S.A.	84349	Tishman Speyer Rentiers Holdings II S.à r.l.	84366
SGBT Financial Markets S.à.r.l.	84350	Tishman Speyer Santa Margherita II S.à r.l.	84371
Sixty International S.A.	84350	Tockfeld A.G.	84378
SK S.à r.l.	84353	Tockfeld A.G.	84378
Smart Fund	84350	Toiture Post Sàrl	84365
SMIM Europe S.A.	84348	Tokheim Luxco S.A.	84373
SMIM Europe S.A.	84351	Toms Wood S.A.	84373
Société Civile Salsa	84351	Torsch Financière S.A., SPF	84379
Société Gastronomique Luxembourgeoise S.à.r.l.	84348	Transports Teixeira Da Cruz S.à r.l.	84353
Solitulux S.A.	84351	Trilantic Capital Partners IV (Europe) Fee- der S.à r.l.	84374
Soloback S.A.	84352	Trilantic Capital Partners IV Europe Lux GP S.à r.l.	84374
Solyx Finances	84351	TW Life VI S.à r.l.	84350
SONO S.A.	84367	TW Life V S.à r.l.	84349
Stanislas S.A.	84349	Urbe S.A.	84378
Sustainable Funds (SCA) SICAV SIF	84352	Vanilux S.A.	84377
Swedbank Lux Fund	84352		
Sylvaner S.A.	84352		
Sylvaner S.A.	84356		
Synapsis S.A.	84356		
TCC Corporation S.à r.l.	84375		
TCC Corporation S.à r.l.	84374		

Lux Planet S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 169.407.

STATUTS

L'an deux mille douze, le sept juin.

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU

1. Monsieur Eric ARNOUX, entrepreneur, né le 19 mai 1966 à Grenoble (France), résidant au 3 chemin du Connétable, CH-1223 Cologny.

2. VS Two SA, une société anonyme constituée selon les lois de la Suisse, ayant son siège social au 18 Place des Philosophes, CH-1205 Genève, enregistrée auprès du Registre de Commerce de Genève sous le numéro CH 660.0.236.011-7,

dûment représentée par Monsieur Eric ARNOUX, prénommé.

Lesdites parties comparantes ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elles déclarent constituer.

Art. 1^{er}. Nom. Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de "Lux Planet S.à r.l." (la Société).

Art. 2. Objet social. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, par achat, échange ou de toute autre manière, dans d'autres entreprises et sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que la gestion, le contrôle, la mise en valeur de ces participations. La Société peut également procéder au transfert de ces participations par voie de vente, échange ou autrement.

La Société peut également acquérir et vendre des biens immobiliers, soit au Grand Duché de Luxembourg soit à l'étranger, ainsi que réaliser toutes opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets, marques de fabrique et autres droits intellectuels et immatériels ainsi que tous autres droits s'y rattachant ou pouvant les compléter.

La Société peut emprunter sous toute forme notamment par voie d'émission d'obligations, convertibles ou non, de prêt bancaire ou de compte courant actionnaire, et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la Société détient ou non un intérêt direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties.

En outre, elle pourra s'intéresser à toutes valeurs mobilières, dépôts d'espèces, certificats de trésorerie, et toute autre forme de placement dont notamment des actions, obligations, options ou warrants, les acquérir par achat, souscription ou toute manière, les vendre ou les échanger.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la Société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet; elle pourra également détenir des mandats d'administration d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, rémunérés ou non.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand Duché de Luxembourg par simple décision d'une assemblée générale extraordinaire des associés. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune par une décision du gérant ou du conseil de gérance.

La Société peut ouvrir des bureaux et succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 5. Capital social. Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille euros (EUR 1.250.000), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires) et un million deux cent trente-sept mille cinq cents (1.237.500) parts sociales privilégiées obligatoirement rachetables (les PSPOR) sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées. Les Parts Sociales Ordinaires et les PSPOR étant individuellement dénommées une Part Sociale et collectivement les Parts Sociales.

5.1. Les Parts Sociales Ordinaires

Toutes les Parts Sociales Ordinaires sont strictement identiques les unes par rapport aux autres.

5.2. Les PSPOR

5.2.1. Toutes les PSPOR sont strictement identiques les unes par rapport aux autres.

5.2.2. Rachat:

(1) Parts Sociales rachetables: Les PSPOR sont des Parts Sociales rachetables conformément aux dispositions de ces Statuts. Les PSPOR souscrites et entièrement libérées seront rachetables (en cas de pluralité d'associés détenteurs de PSPOR, au prorata des PSPOR rachetables détenues par chacun des associés détenteurs de PSPOR) (a) sur demande de la Société conformément aux Statuts, et (b) conformément aux termes et conditions régissant les PSPOR, obligatoirement dix (10) ans après la date d'émission desdites PSPOR. Le remboursement des PSPOR ne peut être opéré que grâce à des montants disponibles en vue de distribution conformément à l'article 72-1 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle qu'amendée (la Loi) ou les produits d'une nouvelle émission effectuée aux fins de ce rachat. Les PSPOR rachetées peuvent être annulées sur demande du conseil de gérance de la Société par vote affirmatif de l'assemblée générale des associés tenue conformément à l'Article 11 des présents Statuts.

(2) Compte Prime d'Emission des PSPOR: La Société maintiendra un compte prime d'émission rattaché aux PSPOR (le Compte Prime d'Emission des PSPOR) en euro, et le montant ou la valeur de toute prime d'émission payée pour les PSPOR seront attribués à ce compte. Les montants ainsi enregistrés au Compte Prime d'Emission des PSPOR (la Prime d'Emission PSPOR) constitueront des réserves distribuables de la Société qui ne bénéficieront qu'aux associés détenteurs de PSPOR.

(3) Réserve Spéciale: un montant égal à la valeur nominale ou, en l'absence d'une telle valeur nominale, à la valeur au pair comptable de toutes les PSPOR rachetées devra être affecté à une réserve qui ne pourra être distribuée aux associés, excepté en cas de réduction du capital social souscrit; cette réserve ne pourra être utilisée qu'aux fins d'augmentation du capital souscrite par capitalisation de réserves.

(4) Prix de Rachat: à moins de disposition contraire (i) contenue dans les présents Statuts ou (ii) résultant d'une convention écrite susceptible d'être conclue entre la Société et le ou les associés détenteurs de PSPOR, le prix de rachat des PSPOR payé en numéraire ou en nature sera égal à la valeur nominale des PSPOR, plus la Prime d'Emission PSPOR y correspondante, plus tout dividende cumulé et non versé.

(5) Procédure de rachat: à moins de convention écrite susceptible d'être conclue entre la Société et le ou les associés détenteurs de PSPOR, un avis sera expédié sous forme écrite à chacun des associés détenteurs de PSPOR à sa dernière adresse indiquée au registre des associés, indiquant à cet associé le nombre de PSPOR à être ainsi rachetées, et spécifiant la date de rachat, le prix de rachat, les procédures exigées pour soumettre les PSPOR à la Société en vue du rachat, et la date prévue pour l'Assemblée Générale réunie en vue de décider le rachat des PSPOR. Le prix de rachat de ces PSPOR sera payable à l'ordre de la personne dont le nom figure au registre des associés comme étant leur propriétaire, sur le compte bancaire communiqué à la Société par cet associé dès avant la date de rachat.

5.3 Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution de l'assemblée générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Participation aux bénéfices. Chaque Part Sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices, sauf stipulation contraire de ces Statuts, en particulier des articles 15 et 16 de ces Statuts.

Art. 7. Parts sociales.

7.1 Les Parts Sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par Part Sociale.

7.2 Les Parts Sociales sont librement cessibles entre associés, donc entre associés détenteurs de PSPOR et associés détenteurs de Parts Sociales Ordinaires.

Lorsque la Société a un associé unique, les Parts Sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des Parts Sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Pour tous les autres points, il est fait référence aux articles 189 et 190 de la Loi.

7.3 Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

Art. 8. Décès, Interdiction, Faillite ou Déconfiture des associés. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 9. Gérance. La Société est gérée par un conseil de gérance (le Conseil) composé d'au moins deux (2) membres. La Société peut créer des catégories de gérants A et B.

Les gérants n'ont pas besoin d'être associés. Les gérants sont désignés et révoqués, avec ou sans cause, par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Le Conseil désigne un président parmi ses membres à la majorité simple des gérants présents ou représentés. Pour le cas où le Conseil est composé de plus de trois membres et qu'il y a une parité des votes, la voix du président sera prépondérante.

Vis-à-vis des tiers, le Conseil a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 9.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du Conseil.

A l'égard des tiers, la Société s'oblige par la signature conjointe de deux gérants, ou s'il existe des catégories, par la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B.

Deux gérants conjointement, ou s'il existe des catégories, un gérant A et un gérant B ensemble, peuvent déléguer leur compétence pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Les gérants qui délèguent détermineront la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si le mandat est rémunéré), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

Le Conseil peut désigner une ou plusieurs personnes sous sa responsabilité, actionnaire ou non, membre du Conseil ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société dans tous les domaines de la gérance et des affaires quotidiennes de la Société.

Le Conseil est aussi autorisé à désigner une personne, membre du Conseil ou non, afin de remplir certaines fonctions à tout niveau de la Société.

Les décisions du Conseil seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le Conseil peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée lors de la réunion du Conseil.

Un avis écrit de toute réunion du Conseil sera donné à tous les gérants par écrit, télécopie ou courriel (e-mail), au moins vingt-quatre (24) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. Une réunion du Conseil pourra être convoquée par tout gérant.

Il est possible de passer outre cette convocation si tous les gérants sont présents ou représentés au Conseil et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par télécopie ou courriel (e-mail) un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du Conseil par conférence téléphonique, visioconférence ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion d'être identifiés et de délibérer. La participation d'un gérant à une réunion du Conseil par conférence téléphonique, visioconférence ou par tout autre moyen similaire de communication auquel est fait référence ci-dessus sera considérée comme une participation en personne à la réunion et la réunion sera censée avoir été tenue au siège social. Les décisions du Conseil seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants présents au Conseil, ou par le président du Conseil, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les stipulations qui précèdent, une décision du Conseil peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. Une réunion du Conseil tenue par voie circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent, à raison de sa ou leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui ou eux au nom de la Société.

Art. 11. Assemblées générales des associés. Une assemblée générale annuelle de l'associé unique ou des associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune de son siège social à préciser dans la convocation à l'assemblée.

D'autres assemblées générales de l'associé unique ou des associés peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans la convocation.

Tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, les résolutions de l'associé unique ou des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la résolution ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie, ou courriel (email)).

Art. 12. Pouvoirs et Droits de vote.

12.1 Les résolutions des associés sont adoptées lors des assemblées générales des associés (l'Assemblée Générale). L'Assemblée Générale a les pouvoirs les plus étendus pour adopter et ratifier tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

12.2 Chaque Part Sociale (c'est-à-dire chaque APOR et chaque Part Sociale Ordinaire) donne droit à un (1) vote.

Art. 13. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour de janvier et se termine le dernier jour de décembre de chaque année.

Art. 14. Comptes annuels. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le Conseil dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1 Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2 Chaque PSPOR donne droit à un dividende cumulatif préférentiel à un taux annuel de quinze pour cent (15%) sur le capital au sens large représenté par cette PSPOR, ledit capital au sens large désignant le capital souscrit représenté par cette PSPOR plus toute Prime d'Emission PSPOR payée sur cette PSPOR, cumulé et calculé sur base d'une année civile de trois cent soixante cinq (365) jours.

15.3 L'assemblée générale décide, après paiement du dividende cumulatif préférentiel, de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Elle peut allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.4 Après paiement du dividende cumulatif préférentiel, au cas où l'assemblée générale déciderait de procéder au paiement d'un dividende tel que prévu à l'Article 15.3, chaque associé détenteur de Parts Sociales Ordinaires aura droit à une fraction du bénéfice total distribué en proportion du pourcentage du capital au sens large qu'il détient dans la Société, le capital au sens large désignant le capital social de la Société souscrit par cet associé plus la prime d'émission des Parts Sociales Ordinaires y correspondante.

15.5 Conformément à l'Article 15, des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

- (i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;
- (ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;
- (iii) la décision de distribuer les dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;
- (iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés; et
- (v) lorsque les dividendes intérimaires payés excèdent les profits distribuables à la fin de l'année financière, les associés doivent repayer le surplus à la Société.

Art. 16. Liquidation.

16.1 La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution de l'assemblée générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts. L'assemblée générale nomme un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et détermine leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire de l'assemblée générale, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société, sous réserve des dispositions de l'Article 16.2 ci-dessous.

16.2 Après paiement de toutes dettes envers des tiers et apurement des passifs de la Société, ou le dépôt de tous fonds destinés à ces fins, l'associé détenteur de PSPOR ou, au cas où il y aurait pluralité d'associés détenteurs de PSPOR, chacun des associés détenteurs de PSPOR aura droit à percevoir un montant payable en numéraire ou en nature égal à ses dividendes cumulés et non versés, s'il en est, et au remboursement du capital au sens large détenu par chacun d'entre eux dans la Société, le capital au sens large désignant le capital social de la Société souscrit par cet associé plus la Prime d'Emission PSPOR y correspondante.

16.3 Après paiement de toutes dettes et apurement des passifs de la Société (y compris en cela toutes les créances dans le chef des associés) et après le paiement de tous les dividendes cumulés et non versés relatifs aux PSPOR et après le remboursement du capital au sens large ayant trait aux PSPOR, ou le dépôt de tous fonds destinés à ces fins, le surplus sera versé aux associés détenteurs de Parts Sociales Ordinaires en proportion du pourcentage du capital au sens large détenu par chacun d'eux dans la Société.

Art. 17. Commissaire aux comptes - Réviseur d'entreprises. Conformément à l'article 200 de la Loi, la Société doit être contrôlée par un commissaire aux comptes seulement si elle a plus de vingt-cinq (25) associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue à l'article 69 (2) de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises n'est pas applicable.

Art. 18. Référence aux dispositions légales. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi.

Souscription et Libération

1) Monsieur Eric ARNOUX, prénommé déclare souscrire (i) dix mille trois cent quatre-vingt-un (10.381) Parts Sociales Ordinaires ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1) et (ii) un million vingt-sept mille sept cent sept (1.027.707)

PSPOR ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1) et les libérer par un apport en nature se composant de quatre cent quatre-vingt-treize mille sept cent quarante (493.740) actions (les Actions EA) détenues par lui dans le capital social de la société PLANET SA, une société constituée et organisée selon le droit suisse, ayant son siège social au 18 Place des Philosophes, CH-1205 Genève, immatriculée auprès du Registre de Commerce de Genève sous le numéro CH-660.0.183.958-0, les Actions ayant une valeur nette totale de trente-huit millions trois cent quarante-deux mille euros (EUR 38.342.000) et représentant cent pourcent (100 %) du capital social de PLANET SA.

L'apport en nature des Actions EA d'un montant de trente-huit millions trois cent quarante-deux mille euros (EUR 38.342.000) est fait à la Société à la valeur de marché et sera allouée comme suit:

- un montant de un million trente-huit mille quatre-vingt-huit euros (EUR 1.038.088) au compte capital social de la Société; et

- un montant de trente-sept millions trois cent trois mille neuf cent douze euros (EUR 37.303.912) au Compte Prime d'Emission des PSPOR.

L'apport en nature des Actions EA a fait l'objet d'un rapport préparé par Deloitte S.A. avec adresse professionnelle au 560 rue de Neudorf, en qualité de réviseur d'entreprise, daté du 7 juin 2012 lequel conclut comme suit:

«Sur la base des procédures appliquées comme décrit ci-dessus, rien n'a été porté à notre attention qui pourrait nous laisser croire que la valeur de la Contribution n'est pas au moins égale à EUR 38.342.000»

Une copie du prédit rapport après avoir été signé ne varietur par le comparant, et le notaire instrumentant, restera attaché au présent acte notarié pour être soumise ensemble aux formalités d'enregistrement.

2) VS Two SA, prédésignée, déclare souscrire (i) deux mille cent dix-neuf (2.119) Parts Sociales Ordinaires ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1) et (ii) deux cent neuf mille sept cent quatre-vingt-treize (209.793) PSPOR ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1) et de les libérer par un apport en nature se composant de (i) trente (30) actions (les Actions Nant) détenues par elle dans le capital social de la société Nant SA, une société constituée et organisée selon le droit suisse, ayant son siège social au 18 Place des Philosophes, CH-1205 Genève, immatriculée auprès du registre du Commerce de Genève sous le numéro CH-660.1.660.011-9, (ii) trente (30) actions (les Actions CB) détenues par elle dans le capital social de la société CB IMMOBILIER SA, une société constituée et organisée selon le droit suisse, ayant son siège social au 18, Place des Philosophes, CH-1205 Genève, immatriculée auprès du Registre de Commerce de Genève sous le numéro CH-550.1.035.889-2 et (iii) trente (30) actions (les Actions Flawless et avec les Actions Nant et les Actions CB, les Actions VS) détenues par lui dans le capital social de la société Flawless SA, une société constituée et organisée selon le droit suisse, ayant son siège social au 18 Place des Philosophes, CH-1205 Genève, immatriculée auprès du Registre de Commerce de Genève sous le numéro CH-660.1.136.011-4. Les Actions VS ont une valeur nette totale globale de sept millions huit cent vingt-sept mille euros (EUR 7.827.000) et représentent ensemble trente pourcent (30 %) du capital social de Nant SA., trente pourcent (30 %) du capital social de CB IMMOBILIER SA et trente pourcent (30 %) du capital social de Flawless SA.

L'apport en nature des Actions VS d'un montant de sept millions huit cent vingt-sept mille euros (EUR 7.827.000) est fait à la Société à la valeur de marché et sera alloué comme suit:

- un montant de deux cent onze mille neuf cent douze euros (EUR 211.912) au compte capital social de la Société; et
- un montant de sept millions six cent quinze mille quatre-vingt-huit euros (EUR 7.615.088) au Compte Prime d'Emission des PSPOR.

L'apport des Actions VS a fait l'objet d'un rapport préparé par Deloitte S.A. avec adresse professionnelle au 560 rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, en qualité de réviseur d'entreprise, daté du 7 juin 2012 lequel conclut comme suit:

«Sur la base des procédures appliquées comme décrit ci-dessus, rien n'a été porté à notre attention qui pourrait nous laisser croire que la valeur de la Contribution n'est pas au moins égale à EUR 7.827.000»

Une copie du prédit rapport après avoir été signé ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera attachée au présent acte notarié pour être soumise ensemble aux formalités d'enregistrement.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2012.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, s'élève à approximativement EUR 6.700 (six mille sept cents euros).

Assemblée générale constitutive

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés prénommés représentant la totalité du capital souscrit ont pris les résolutions suivantes:

1. les membres du conseil de gérance sont au nombre de deux (2). Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

- Monsieur Eric ARNOUX, entrepreneur, né le 19 mai 1966 à Grenoble (France) et résidant au 3, Chemin du Con-nétable, CH-1223 Cologny, en tant que gérant de catégorie A; et

- Monsieur John PENNING, administrateur, né le 17 août 1972 à Luxembourg et résidant au 53, rue des Genêts, L-8131 Bridel (Luxembourg), en tant que gérant de catégorie B.

3. le siège social de la société est établi au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue française, suivi d'une version anglaise, et, en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, le texte français fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, ès-dites qualités qu'il agit,, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

English translation of the above text:

In the year two thousand and twelve, on the seventh of June.

Before, Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

1. Mr Eric ARNOUX, businessman, born on 19 May 1966 in Grenoble (France), residing at 3 chemin du Connétable CH-1223 Cologny.

2. VS Two SA, a public limited liability company (société anonyme) incorporated under the laws of Switzerland having its registered office at 18 Place des Philosophes, CH-1205 Geneva, and registered with the Register of companies of Geneva under number 660.0.236.011-7, duly represented by Mr Eric ARNOUX, prenamed.

Such appearing parties requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which they hereby incorporated.

Art. 1. Name. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) by the name of "Lux Planet S.à r.l." (the Company).

Art. 2. Corporate object. The object of the Company is the acquisition of participations in any form whatsoever, by purchase, exchange or in any other manner, in other Luxembourg or foreign companies as well as management, control, the development of these participations. The Company can also carry out the transfer of these participations by means of sale, exchange or differently.

The Company can acquire, develop, hold investment properties and the sale of some or part of these properties as part of the orderly management of the investment, promotion, sale, management and/or lease of immovable properties either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to immovable properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of immovable properties.

The Company can also acquire and develop all patents, trademarks and other intellectual and immaterial right as well as all other attached rights or rights able to supplement them.

The Company can borrow in any form and in particular by way of bond issue, convertible or not, of bank loan or shareholder's current account, and grant to other companies in which it has or not direct or indirect participating interests, any support, loans, advances or guarantees.

Moreover, the Company can be interested in all transferable securities, cash deposits, treasury certificates, and any other form of placement, in particular actions, obligations, options or warrants, to acquire them by purchase, subscription or any manner, to sell them or exchange them.

It may carry out all industrial, commercial, financial personal or real estate transactions which are directly or indirectly in connection, in whole or part, with its social object.

It can carry out its object directly or indirectly in proper name or on third's behalf, sole or in association by carrying out all operations likely to support the aforementioned object or the object of the companies in which the Company holds interests.

Generally, it may take any controlling or supervisory measures and carry out any operations which it may deem useful in the accomplishment of its purpose; it will also be able to hold mandates of administration of other Luxembourg or foreign companies, remunerated or not.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Registered office. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the manager/board of managers of the Company.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 5. Share capital. The share capital is set at one million two hundred fifty thousand euro (EUR 1.250.000), represented by twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares (the Ordinary Shares) and one million two hundred thirty-seven thousand five hundred (1,237,500) mandatory redeemable preference shares (the MRPS) in registered form, having a par value of one euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up. The Ordinary Shares and the MRPS are individually referred to as a Share and collectively as the Shares.

5.1 Ordinary Shares

All Ordinary Shares shall be identical in all respects.

5.2 MRPS

5.2.1 All MRPS shall be identical in all respects.

5.2.2 Redemption:

(1) Redeemable Shares: The MRPS are redeemable shares in accordance with the provisions of these Articles. Subscribed and fully paid-up MRPS shall be redeemable (in case of plurality of MRPS shareholders, on a prorata basis of redeemable MRPS held by each MRPS shareholder) (a) upon request of the Company in accordance with the provisions of the Articles, and (b) in accordance with the terms & conditions of the MRPS mandatorily after ten (10) years as from the date of issuance of the MRPS. The redemption of the MRPS can only be made by using sums available for distribution in accordance with article 72-1 of the law of 10th August 1915 as amended time to time (the Law) or the proceeds of a new issue made for the purpose of such redemption. Redeemed MRPS may be cancelled upon request of the board of managers of the Company by an affirmative vote of the general meeting of shareholders held in accordance with Article 11 of these Articles.

(2) MRPS Share Premium Account: The Company shall maintain a share premium reserve account for the MRPS (the MRPS Share Premium Account) in euro, and there shall be recorded to such account, the amount or value of any premium paid up in relation to the MRPS. Amounts so recorded to the MRPS Share Premium Account (the MRPS Share Premium) will constitute freely distributable reserves of the Company for the sole benefit of the MRPS shareholders.

(3) Special Reserve: An amount equal to the nominal value, or, in the absence thereof, the accounting par value of all the MRPS redeemed must be included in a reserve which cannot be distributed to the shareholders except in the event of a reduction of the subscribed share capital; the reserve may only be used to increase the subscribed capital by capitalisation of reserves.

(4) Redemption Price: Except as provided otherwise (i) in these Articles of Association or (ii) by a written agreement which may be entered into among the Company and the MRPS shareholder(s), the redemption price of the MRPS to be paid in cash or in kind will be equal to the par value of the MRPS plus any prorata outstanding MRPS Share Premium plus any accrued and unpaid dividends.

(5) Redemption Procedure: Except as otherwise provided in a written agreement which may be entered into among the Company and the MRPS shareholder(s), notice shall be sent in writing to each registered MRPS shareholder, at his or her address last shown in the register of shareholders, notifying such MRPS shareholder of the number of MRPS so to be redeemed, specifying the redemption date, the redemption price, the procedures necessary to submit the MRPS to the Company for redemption. The redemption price of such MRPS shall be payable to the order of the person whose name appears on the share register as the owner thereof on the bank account provided to the Company by such shareholder before the redemption date.

5.3 The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the General Meeting acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Profit sharing. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence, except otherwise foreseen in these Articles, in particular in articles 15 and 16 of these Articles.

Art. 7. Shares.

7.1 The Shares are indivisible and the Company recognizes only one (1) owner per Share.

7.2 The Shares are freely transferable among shareholders, thus among MRPS shareholders and Ordinary Shares shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, Shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of Shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

A Share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

7.3 A register of shares is kept at the registered office and may be examined by each Shareholder upon request.

Art. 8. Death, Suspension of civil rights, Insolvency or Bankruptcy of the shareholders. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not terminate the Company to an end.

Art. 9. Management. The Company is managed by a board of managers (the Board) of no less than two (2) members. The Company can create A and B categories of directors

The managers need not to be shareholders. The managers are appointed and revoked, with or without cause, by a decision of the general meeting of the shareholders, adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The Board appoints a chairman among its members by simple majority of the present or represented members. For the case where there is a tied vote, the chairman has a casting vote.

In dealing with third parties, the Board will have all powers to act in the name and on behalf of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 9 have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the power of the Board.

The Company will be bound by the joint signature of any two managers, or in case there are categories, by the joint signature of any class A manager together with a class B manager.

Any two managers, or in case there are categories, one class A manager together with one class B manager, may sub-delegate their powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The delegating managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

The Board may appoint one or more person(s) under its responsibility, either a shareholder or not, or a member of the Board or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company.

The Board is also authorised to appoint a person, either a member of the Board or not, for the purposes of performing specific functions defined by the Board.

The resolutions of the Board shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The Board can deliberate or act validly only if the quorum of at least the majority of its members is present or represented at a meeting of the board of managers.

Written notice of any meeting of the Board will be given to all managers, in writing, or by facsimile or electronic mail (e-mail), at least twenty-four (24) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency.

This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the Board.

A manager may act at a meeting of the Board by appointing in writing or by facsimile or electronic mail (e-mail) another manager as his proxy. A manager may also participate in a meeting of the Board by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to be identified and to deliberate. The participation by a manager in a meeting by conference call, videoconference or by other similar means of communication mentioned above shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company. The decisions of the Board will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers attending, or by the chairman of the Board, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, unanimous resolutions of the Board may also be passed in writing in which case the minutes shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolutions shall be the date of the last signature. A meeting of the Board held by way of such circular resolutions is deemed to be held in Luxembourg.

Art. 10. Liability of the manager(s). The managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 11. General meetings of the shareholders. An annual general meeting of the shareholder(s) shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

Other general meetings of the shareholder(s) may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

As long as the Company has no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of shareholder(s) can, instead of being passed at general meetings, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or facsimile or electronic mail (e-mail) transmission).

Art. 12. Powers and Voting rights.

12.1 Resolutions of the shareholders are adopted at general meetings of shareholders (the General Meeting). The General Meeting has the broadest powers to adopt and ratify all acts and operations consistent with the corporate object.

12.2 Each Share (i.e. each MRPS and each Ordinary Share) entitles to one (1) vote.

Art. 13. Financial year. The Company's year starts on first of January and ends on the last day of December of each year.

Art. 14. Financial statements. Each year, with reference to 31st December, the Company's accounts are established and the Board prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2 Each MRPS entitles to a preferential and cumulative dividend at the annual rate of fifteen per cent (15 %) over the notional capital represented by said MRPS, notional capital meaning the share capital represented by the MRPS plus any MRPS Share Premium related thereto, which shall accrue and be calculated assuming a 365 day year.

15.3 The General Meeting determines how the surplus, after payment of the preferential and cumulative dividend, is allocated. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward in accordance with applicable legal provisions.

15.4 After payment of the preferential and cumulative dividend, in case the General Meeting decides to proceed with the payment of a dividend as foreseen in Article 15.3 each Ordinary Share's shareholder shall be entitled to a fraction of the total profit distributed in proportion to the percentage of the notional capital held by him/it in the Company, notional capital meaning the share capital of the Company subscribed by him/it plus any share premium attached to the Ordinary Shares.

15.5 In accordance with the provisions of Article 15, interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

Art. 16. Liquidation.

16.1 The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the General Meeting, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles. The General Meeting appoints one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determines their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the General Meeting, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company subject to Article 16.2.

16.2 After payment of all third party debts and liabilities of the Company or deposit of any funds to that effect, the MRPS shareholder or, in case there is a plurality of MRPS shareholders, each MRPS shareholder will be entitled to an amount payable in cash or in kind equal to its accrued and unpaid dividends, if any, and to the reimbursement of the percentage of notional capital held by each of them in the Company, notional capital meaning the share capital of the Company subscribed by him/it plus any prorata outstanding MRPS Share Premium.

16.3 After payment of all debts and liabilities of the Company (including all shareholders' claims) and after payment of all accrued and unpaid dividends with regard to the MRPS and reimbursement of the notional capital of the MRPS or deposit of any funds to that effect, the surplus will be paid to the holders of Ordinary Shares in proportion to the percentage of the notional capital held by each of them in the Company.

Art. 17. Statutory auditor - External auditor. In accordance with article 200 of the Law, the Company needs only to be audited by a statutory auditor if it has more than 25 (twenty-five) shareholders. An external auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the Luxembourg act dated 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies does not apply.

Art. 18. Reference to legal provisions. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Subscription - Payment

1) Mr Eric ARNOUX, prenamed declares to subscribe to (i) ten thousand three hundred eighty-one (10,381) Ordinary Shares having a par value of one euro (EUR 1) and (ii) one million twenty-seven thousand seven hundred seven (1,027,707) MRPS having a par value of one euro (EUR 1) and to fully pay up such shares by a contribution in kind consisting of four hundred ninety-three thousand seven hundred forty (493,740) shares (the EA Shares) it holds in the share capital of PLANET SA, a company organised under the laws of Switzerland, with registered office at 18 Place des Philosophes CH-1205 Geneva, registered with the Registrar of Companies of Geneva under number CH-660.0.183.958-0, such EA Shares having an aggregate net value in an amount of, representing one hundred per cent (100%) of the share capital of Planet S.A.

The contribution in kind of the EA Shares in an aggregate amount of thirty-eight million three hundred forty-two thousand euro (EUR 38,342,000), is made to the Company at fair market value and is to be allocated as follows:

- an amount of one million thirty-eight thousand eighty-eight (EUR 1,038,088) to the nominal share capital of the Company; and
- the balance of thirty-seven million three hundred three thousand nine hundred twelve (37,303,912) to the MRPS Share Premium Account of the Company.

The EA Shares so contributed in kind have been the subject of a report prepared by Deloitte S.A. with its professional address at 560 rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, as independent auditor (réviseur d'entreprises), dated 7 June 2012, which concludes as follows:

"Based on the procedures applied as described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the Contribution is not at least equal to EUR 38,342,000".

A copy of the above-mentioned auditor's report after having been signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

2) VS Two SA, predesignated, declares to subscribe to (i) two thousand one hundred nineteen (2,119) Ordinary Shares having a par value of one euro (EUR 1) and (ii) two hundred nine thousand seven hundred ninety-three (209,793) MRPS having a par value of one euro (EUR 1) and to fully pay up such shares by a contribution in kind consisting of (i) thirty (30) shares (the Nant Shares) it holds in the share capital of Nant SA, a company organised under the laws of Switzerland, with registered office at 18 Place des Philosophes, CH-1205 Geneva, registered with the Registrar of Companies of Geneva under number CH-660.1.660.011-9, (ii) thirty (30) shares (the CB Shares) it holds in the share capital of CB IMMOBILIER SA, a company organised under the laws of Switzerland, with registered office at 18 Place des Philosophes, CH-1205 Geneva, registered with the Registrar of Companies of Geneva under number CH-550.1.035.889-2 and (iii) thirty (30) shares (the Flawless Shares and together with the Nant Shares and the Flawless Shares, the VS Shares) it holds in the share capital of Flawless S.A., a company organised under the laws of Switzerland, with registered office at 18 Place des Philosophes, CH-1205 Geneva, registered with the Registrar of Companies of Geneva under number CH-660.1.136.011-4. The VS Shares having an aggregate net value in an amount of seven million eight hundred twenty-seven thousand euro (EUR 7,827,000), representing together thirty per cent (30%) of the share capital of Nant SA, of the share capital of CB IMMOBILIER SA. and of the share capital of Flawless S.A.

The contribution in kind of the VS Shares in an aggregate amount of seven million eight hundred twenty-seven thousand euro (EUR 7,827,000), is made to the Company at fair market value and is to be allocated as follows:

- an amount of two hundred eleven thousand nine hundred twelve euro (EUR 211,912) to the nominal share capital of the Company; and
- the balance of seven million six hundred fifteen thousand eighty-eight (EUR 7,615,088) to the MRPS Share Premium Account of the Company.

The VS Shares so contributed in kind have been the subject of a report prepared by Deloitte S.A. with its professional address at 560 rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, as independent auditor (réviseur d'entreprises), dated 7 June 2012, which concludes as follows:

"Based on the procedures applied as described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the Contribution is not at least equal to EUR 7,827,000".

A copy of the above-mentioned auditor's report after having been signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Transitory provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on 31 December 2012.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 6,700 (six thousand seven hundred Euro).

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation, the shareholders representing the entire subscribed capital of the Company have herewith adopted the following resolutions:

1. the number of managers is set at two (2). The meeting appoints as managers of the Company for an unlimited period of time:

- Mr Eric ARNOUX, businessman, born on 19 May 1966 in Grenoble (France) and residing at 3, Chemin du Connétable, CH-1223 Cologny, as class A manager; and

- Mr John PENNING, director, born on le 17 August 1972 in Luxembourg and residing at 53, rue des Genêts, L-8131 Bridel (Luxembourg), as class B manager.

3. the registered office is established at 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in French, followed by a English version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the French and the English text, the French version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

The document having been read to the appearing person, acting as said before, the appearing person signed together with Us, the notary, the present original deed.

Signé: E. ARNOUX, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 juin 2012. LAC/2012/26763. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 15 juin 2012.

Référence de publication: 2012070303/579.

(120100266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2012.

Select Equities, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 156.638.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2012.

Pour SELECT EQUITIES

Banque Degroof Luxembourg S.A.

Agent Domiciliaire

Marc-André BECHET / Corinne ALEXANDRE

Directeur / -

Référence de publication: 2012071286/15.

(120101689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2012.

Société Gastronomique Luxembourgeoise S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 11, Place d'Armes.

R.C.S. Luxembourg B 11.317.

Le bilan au 31 décembre 2010 et l'annexe ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18/06/2012.

Référence de publication: 2012071274/10.

(120101742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2012.

SMIM Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 133.877.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SMIM EUROPE S.A.

Société Anonyme

SOFINEX S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2012071300/13.

(120101211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2012.

Stanislas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 90.613.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18/06/2012.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2012071276/12.

(120101073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2012.

Sanny S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 156.602.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012071279/9.

(120101118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2012.

Serve Engineering S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 20, Op der Ahlkerrech.

R.C.S. Luxembourg B 32.340.

*Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung
abgehalten am Firmensitz ausserordentlich am 22. Mai 2012 um 16.00 Uhr*

Das Mandat des Aufsichtskommissars EWA REVISION S.A., eingeschrieben im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 38.937 wird ersetzt durch die Firma FIRELUX S.A., eingeschrieben im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 84.589, mit Sitz in L-9053 Ettelbruck, 45, avenue J.F. Kennedy.

Dieses Mandat endet bei der ordentlichen Generalversammlung die im Jahre 2015 stattfinden wird.

Für gleichlautende Ausfertigung, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, den 22. Mai 2012.

Ein Verwaltungsratsmitglied

Référence de publication: 2012071288/16.

(120101842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2012.

TW Life V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 30.000,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 169.264.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un contrat d'achat de parts sociales en date du 12 juin 2012 entre Vacon Properties S.A. et TouchWind Life 5 UG, une société à responsabilité limitée de droit allemand ayant son siège social au Neuer Wall 50, 20354 Hamburg, Allemagne, enregistrée auprès du Handelsregister B (HRB) de Amtsgericht Hamburg, Allemagne, sous le numéro HRB

123154, que Vacon Properties S.A. a cédé 30.000 parts sociales de la Société à TouchWind Life 5 UG avec effet au 12 juin 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme,

Luxembourg, le 19 juin 2012.

Référence de publication: 2012071373/17.

(120101306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2012.

SGBT Financial Markets S.à.r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 15, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 147.955.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012071290/10.

(120101353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2012.

Sixty International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 64.620.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège social en date du 10 mai 2012

Monsieur DE BERNARDI Alexis est renommé administrateur et Président du Conseil.

Monsieur GUDENBURG Georges est renommé administrateur.

La société HRT REVISION S.A. est renommée commissaire aux comptes.

Les mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2013.

Pour extrait sincère et conforme

SIXTY INTERNATIONAL S.A.

Alexis DE BERNARDI

Administrateur

Référence de publication: 2012071295/16.

(120101868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2012.

Smart Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 128.967.

Le Rapport annuel révisé au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2012.

Pour le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2012071298/11.

(120101486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2012.

TW Life VI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 30.000,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 169.416.

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat d'achat de parts sociales en date du 12 juin 2012 entre Vacon Properties S.A. et TouchWind Life 6 UG, une société à responsabilité limitée de droit allemand ayant son siège social au Neuer Wall 50, 20354 Hamburg, Allemagne, enregistrée auprès du Handelsregister B (HRB) de Amtsgericht Hamburg, Allemagne, sous le numéro HRB 123155, que Vacon Properties S.A. a cédé 30.000 parts sociales de la Société à TouchWind Life 6 UG avec effet au 12 juin 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme,
Luxembourg, le 19 juin 2012.

Référence de publication: 2012071374/17.

(120101305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2012.

SMIM Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 133.877.

L'assemblée générale du 24 mai 2012 a ratifié la cooptation de
Monsieur Dominique BEROS, cadre retraité, 11, Place Gilbert Privat, F-31100 Toulouse
aux fonctions d' administrateur de la société en remplacement de M. Paolo Bisignano, démissionnaire.
M. BEROS terminera le mandat de son prédécesseur prévu à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2013.

Pour SMIM EUROPE S.A.

Société Anonyme

SOFINEX S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2012071301/15.

(120101250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2012.

Société Civile Salsa, Société Civile.

Siège social: L-4081 Esch-sur-Alzette, 37, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg E 506.

Cession de parts sociales

Monsieur D'AURELIO Ezio demeurant 22 Rue des Erables L-4423 SOLEUVRE cède par la présente sous la garantie de fait et de droit les parts sociales qui lui appartiennent dans la société SALSA SCI de la façon suivante:

10 parts à Madame BIAGIONI Liviana - 22 Rue des Erables L-4423 SOLEUVRE

10 parts à Maître Gilbert HELLENBRAND - 223 Rue des Romains L-8041 BERTRANGE

Gilbert HELLENBRAND / Liviana BIAGIONI / Ezio D'AURELIO.

Référence de publication: 2012071302/13.

(120101044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2012.

Solitulux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 111.030.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2012071304/11.

(120101510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2012.

Solyx Finances, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 127.691.

Société anonyme constituée suivant acte reçu par Maître Georges d' HUART, notaire de résidence à Pétange, en date du 28 mars 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C No 1 308 du 29 juin 2007.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
SOLYX FINANCES
Société anonyme
Signature

Référence de publication: 2012071307/15.

(120101598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2012.

Soloback S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 156.899.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature

Référence de publication: 2012071305/11.

(120101263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2012.

**Sustainable Funds (SCA) SICAV SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV -
Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 154.056.

Les comptes Annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 juin 2012.

Référence de publication: 2012071314/11.

(120101345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2012.

Swedbank Lux Fund, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 147.819.

Les comptes annuels au 2011-12-31 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012071316/10.

(120100984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2012.

Sylvaner S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 130.943.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue à Luxembourg au siège social le lundi 18 juin 2012

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue en date du 18 juin 2012 que:
Le Conseil d'Administration a décidé de nommer en son sein Monsieur NAVEAUX Jean à la fonction de Président du Conseil d'Administration.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
Pour extrait conforme
Un Mandataire

Référence de publication: 2012071318/15.

(120100934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2012.

Transports Teixeira Da Cruz S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4961 Clemency, 4, Am Bongert.

R.C.S. Luxembourg B 143.249.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN S.à.r.l.

259 ROUTE D'ESCH

L-1471 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2012071364/13.

(120101449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2012.

SK S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-8041 Strassen, 120, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 169.479.

STATUTS

L'an deux mille douze, le douze juin

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A COMPARU

Monsieur Sammy KESS, commerçant, né à Luxembourg, le 14 août 1987 demeurant à L-8041 Strassen, 120 rue des Romains, (ci-après le «Fondateur»),

Lequel Fondateur a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une Société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Durée.

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et du 28 décembre 1992 sur les sociétés unipersonnelles, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La dénomination de la société sera "SK S.à r.l."

La société exercera ses activités sous les enseignes commerciales suivantes:

SK immobilière, SK Promotions, SK Gérance, Kess S. à r.l.

Art. 3. La société a pour objet la réalisation, l'exploitation et la rénovation en tant que prestataire de service ainsi que l'achat, la vente, la location, la gestion, la gérance et la mise en valeur de tout ou partie d'immeubles pour le compte de la société ou pour le compte de tiers, ainsi que la promotion immobilière et l'exploitation d'une agence immobilière.

Elle peut s'intéresser par toutes voies, dans toutes les affaires d'entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise.

La société a encore pour objet l'importation et l'exportation, le négoce, l'achat, la vente et la représentation de tous objets, produits et marchandises ainsi que l'organisation d'événements.

La société a encore pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet.

La société a encore pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière et encore l'acquisition de brevets et de marques de fabrique et la concession de licences, leur gestion et leur mise en valeur.

En général, la société pourra exercer toutes autres activités commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou à tout autre objet social similaire ou susceptible d'en favoriser l'exploitation et le développement.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Strassen, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Elle peut être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée Générale des Associés statuant à la majorité qualifiée prescrite à l'article 15 ci-après.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné par décision de l'Assemblée Générale des Associés statuant à la majorité qualifiée prescrite à l'article 15 ci-après.

Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou un acte sous seing privé.

Lorsque la société comporte plus d'un associé, les cessions ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Gérance

Art. 10. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, dont obligatoirement au moins un gérant technique dûment autorisé par le Ministère des Classes Moyennes, du Tourisme et du Logement à exercer les activités décrites dans l'objet social.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés.

Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Chaque gérant technique aura individuellement et sous sa seule signature les pleins pouvoirs pour engager la Société pour tous actes, dans les limites fixées par son objet social ou par la loi.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 11. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 12. En cas de gérance unique, les décisions du gérant seront consignées par écrit, déposées et publiées s'il échet, et conservées au siège social de la Société.

En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par téléfax, câble, télégramme ou courrier électronique un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

Décisions des associés

Art. 13. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales ordinaires ou extraordinaires.

Les associés se réuniront en assemblée générale ordinaire au moins une fois par an, sur convocation de la gérance, aux fins notamment de délibérer et statuer sur l'affectation des résultats de l'exercice.

Art. 14. Pour toutes assemblées générales, tant ordinaires qu'extraordinaires, les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises comme suit:

Devront être présents ou représentés les associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettres recommandées (pour se tenir endéans le mois).

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées quelle que soit la portion du capital représenté.

Les décisions seront prises à la majorité des trois-quarts des voix admises au vote.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 15. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 16. Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

Art. 17. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 18. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Dissolution - Liquidation

Art. 19. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Loi applicable

Art. 20. Les lois mentionnées à l'article 1^{er}, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2012

Souscription - Libération

Les cinq cents (500) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par le Fondateur prénommé Sammy Kess, et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

84356

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille deux cent euros (EUR 1.200,-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, le fondateur précité exerçant les pouvoirs de l'assemblée générale a pris les résolutions suivantes:

Nomination

Est nommé gérant technique pour une durée indéterminée avec pouvoir individuel et obligatoire de signature:

Monsieur Sammy KESS, commerçant, né à Luxembourg, le 14 août 1987 demeurant à L-8041 Strassen, 120 rue des Romains,

Adresse du siège social

Le siège social de la Société est établi au 120 rue des Romains L-8041 Strassen.

Autorisation de commerce - Information du notaire

Le notaire soussigné a informé le comparant qu'avant l'exercice de toute activité commerciale ou toute modification de l'objet social relative à une activité commerciale, celui-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: S. KESS, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C le 14 juin 2012. Relation: LAC/2012/27483. Reçu soixante-quinze Euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME Délivrée à la Société sur sa demande

Luxembourg, le 18 juin 2012.

Référence de publication: 2012071296/171.

(120101798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2012.

Sylvaner S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 130.943.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012071319/9.

(120100935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2012.

Synapsis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 92.726.

—
EXTRAIT

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration tenue au siège social en date du 1^{er} juin 2012 que le siège social de la société a été transféré de son ancienne adresse au 26-28 rives de Clausen à L-2165 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2012.

Référence de publication: 2012071320/12.

(120101300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2012.

T.C.G. Gestion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 67.822.

—
Une liste des fondés de pouvoirs de la Société TCG Gestion S.A. en fonction au 15 Juin 2012 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TCG Gestion S.A.

Signature

Référence de publication: 2012071321/12.

(120101103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2012.

Threestones Capital Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 146.773.

—
EXTRAIT

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration tenue au siège social en date du 1^{er} juin 2012 que le siège social de la société a été transféré de son ancienne adresse au 26-28 rives de Clausen à L-2165 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2012.

Référence de publication: 2012071327/12.

(120101499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2012.

Northam CCPF II PropCo BTS (H) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 169.452.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve,

on the eighth day of June.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

"Northam CCPF II Holding S.à r.l.", a private limited company (société à responsabilité limitée) incorporated and organised under the laws of the the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register (RCS), section B number 168 402,

here represented by Mr Brendan D. KLAPP, employee, with professional address in Belvaux, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of one proxy given under private seal dated 04 May 2012.

Said proxy, signed ne varietur by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"):

Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration

1. Art. 1. Form - Corporate name. There is formed a private limited liability company under the name "Northam CCPF II PropCo BTS (H) S.à r.l." which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular by the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the "Articles").

2. Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 However, the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the city of Luxembourg.

2.4 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company.

2.5 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3. Art. 3. Object.

3.1 The Company's object is to hold interests and participations in

3.1.1 Luxembourg or foreign entities the object and purpose of which is, according to their articles or constitutional documents, to acquire, hold, manage, develop, let and/or dispose of real estate ("Real Estate Companies"); and/or

3.1.2 Luxembourg or foreign entities the object of which is, according to their articles or constitutional documents, to hold interests and participations in Real Estate Companies.

3.2 To serve the object of the Company, the Company may perform all operations and all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose, by including, but not limited to, granting of loans to companies within the meaning of 3.1 above, in which it has a direct or indirect interest and by encumbering its assets and assigning and pledging claims from legal relationships relating to its assets as security for loans taken up by the Company, it being understood that (i) as long as the Company is a direct or indirect subsidiary of Northam Property Funds Management S.à r.l. acting on behalf of Northam Property Funds FCP-FIS, the Company will only enter into such transactions which do not result in a breach of the management regulations applicable to Northam Property Funds FCP-FIS and (ii) the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.3. The Company's object is also to directly invest in, acquire, hold, manage, develop, let and dispose of real estate.

4. Art. 4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

Chapter II. - Capital, Shares

5. Art. 5. Share capital.

5.1 The corporate capital of the Company is fixed at twenty-five thousand Canadian Dollars (25,000.-CAD) divided into twenty-five (25) shares with a nominal value of thousand Canadian Dollars (1,000.-CAD) per share (hereafter referred to as the "Shares"). The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders".

5.2 In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

5.3 All Shares will have equal rights.

5.4 The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by the Law.

6. Art. 6. Shares indivisibility. Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

7. Art. 7. Transfer of shares.

7.1 In case of a single Shareholder, the Company's Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

Chapter III. - Management

8. Art. 8. Management.

8.1 The Company is managed by one or more manager(s) appointed by a resolution of the shareholder(s). In case of one manager, he/it will be referred to as the "Sole Manager". In case of plurality of managers, they will constitute a board of managers ("conseil de gérance") (hereafter the "Board of Managers")

8.2 The managers need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the shareholder(s).

9. Art. 9. Powers of the sole manager or of the board of managers.

9.1 In dealing with third parties, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

9.2 All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

10. Art. 10. Representation of the company. Towards third parties, the Company shall be, in case of a Sole Manager, bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the sole signature of any manager or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a Sole Manager, by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by any manager.

11. Art. 11. Delegation and Agent of the sole manager or of the board of managers.

11.1 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, any manager may delegate its/their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, any manager will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

12. Art. 12. Meeting of the board of managers.

12.1 In case of plurality of managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any manager. The Board of Managers shall appoint a chairman.

12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

12.3 Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another Manager as his proxy. A Manager may also appoint another Manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.5 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Manager is able to hear and to be heard by all other participating managers whether or not using this technology, and each participating Manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

12.6 A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

12.7 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by the chairman.

12.8 Extracts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

Chapter IV. - General meeting of shareholders

13. Art. 13. Powers of the general meeting of shareholder(s) - Votes.

13.1 If there is only one Shareholder, that sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and takes the decisions in writing.

13.2 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. All Shares have equal voting rights.

13.3 If all the shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

13.4 If there are more than twenty-five Shareholders, the Shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.

13.5 If there are less than twenty-five Shareholders, each Shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast its vote in writing.

13.6 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a Shareholder.

13.7 Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law. Change of nationality of the Company requires unanimity.

Chapter V. - Business year

14. Art. 14. Business year.

14.1 The Company's financial year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

14.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Sole Manager or in case of plurality of managers, by the Board of Managers and the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

15. Art. 15. Distribution right of shares.

15.1 From the net profits determined in accordance with the applicable legal provisions, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.2 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

15.3 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by the Shareholders in accordance with the provisions of Article 13.7 above.

15.4 Notwithstanding the preceding provisions, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the shareholder(s).

Chapter VI. - Liquidation

16. Art. 16. Dissolution and Liquidation.

16.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

16.2 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

16.3 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. - Applicable law

17. Art. 17. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31 December 2012.

Subscription - Payment

The capital has been subscribed as follows:

Shares:

Northam CCPF II Holding S.à r.l.	25 Shares
Total:	25 Shares

All these Shares have been fully paid up in cash, so that the sum of twenty-five thousand Canadian Dollars (25,000.-CAD) corresponding to a share capital of twenty-five thousand Canadian Dollars (25,000.-CAD) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about thousand euro.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named entity, "Northam CCPF II Holding S.à r.l.", representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

- 1) Are appointed as Managers of the Company for an undetermined period:
 - a) Mr Patrick W.A. Handreke, having his professional address at 2 Carlton Street, Suite 909, Toronto, Ontario, M5B 1J3, Canada;
 - b) Mr Robert Brimeyer, having his professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and
 - c) Mr Thomas Melchior, having his professional address at 334, route de Mondorf, L-3260 Bettembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
- 2) The Company shall have its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Belvaux, Grand Duchy of Luxembourg, in the offices of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, said proxy holder signed together with Us the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze,

le huit juin.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

«Northam CCPF II Holding S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois luxembourgeoises, avec siège social au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg (RCS) sous le numéro B 168 402, ici représentée par Monsieur Brendan D. KLAPP, employé privé, avec adresse professionnelle à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé datée le 04 mai 2012.

Cette procuration, signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera jointe au présent acte pour être soumise aux autorités d'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ainsi qu'il suit les statuts d'une "société à responsabilité limitée".

Titre I^{er} . Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

1. Art. 1^{er}. Forme-Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Northam CCPF II PropCo BTS (H) S.à r.l.» qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la "Société"), et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (ci-après la "Loi"), ainsi que par les présents statuts (ci-après ces "Statuts").

2. Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification de ces Statuts.

2.3 Toutefois, le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance de la Société, est autorisé à transférer le siège de la Société dans la Ville de Luxembourg.

2.4 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de cette Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance de la Société.

2.5 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

3. Art. 3. Objet.

3.1 L'objet de la société est de détenir des intérêts et participations dans

3.1.1 des entités luxembourgeoises ou étrangères dont l'objet et le but est, conformément à leurs statuts ou documents constitutifs, d'acquérir, détenir, gérer, développer, louer et/ou disposer de biens immobiliers ("Sociétés Immobilières"); et/ou

3.1.2 des entités luxembourgeoises ou étrangères dont l'objet est, conformément à leurs statuts ou documents constitutifs, de détenir des intérêts et participations dans des Sociétés Immobilières.

3.2 Pour satisfaire l'objet de la Société, la Société peut réaliser toutes opérations et transactions nécessaires à la réalisation de son objet ainsi que toutes opérations liées directement ou indirectement visant à accomplir son but, incluant, mais sans se limiter à, le fait d'accorder des prêts à des sociétés au sens du paragraphe 3.1 ci-dessus, dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, et en grevant ses actifs et en demandant l'attribution et le nantissement découlant des rapports légaux en vertu de ses actifs comme garantie des prêts consentis par la Société, étant entendu que que (i) aussi longtemps que la Société est une filiale directe ou indirecte de Northam Property Funds Management S.à r.l. agissant pour le compte de Northam Property Funds FCP-FIS, la Société n'entrera uniquement que dans des transactions n'entraînant pas une violation du règlement de gestion applicable à Northam Property Funds FCP-FIS et (ii) la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

3.3 La Société pourra encore investir directement dans des propriétés immobilières, acquérir, détenir, gérer, développer, louer et aliéner ces immeubles.

4. Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. - Capital, Parts sociales

5. Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit de la Société est fixé à vingt-cinq mille Dollars Canadien (25.000.-CAD) divisé en vingt-cinq (25) Parts Sociales ayant chacune une valeur nominale de mille Dollars Canadien (1.000.-CAD) et ci-après dénommées les "Parts". Les détenteurs de Parts Sociales sont dans leur ensemble désignés ci-après les "Associés".

5.2 En complément au capital social, il peut être mis en place un compte de prime dans lequel toute prime d'émission payée pour toute part sera versée. Le montant de ce compte de prime est à la libre disposition des Associés.

5.3 Toutes les Parts Sociales ont des droits équivalents.

5.4 La Société peut procéder au rachat des ses propres parts dans les limites posées par la Loi.

6. Art. 6. Indivisibilité des parts. Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

7. Art. 7. Transfert des parts.

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales de la Société détenues par l'Associé unique sont librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi de 1915.

Titre II. - Gérance

8. Art. 8. Gérance.

8.1 La Société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par résolution des associés. Dans le cas d'un seul gérant, il sera fait référence à celui-ci comme "Gérant Unique". En cas de pluralité de gérants, ceux-ci constitueront le conseil de gérance (ci-après "Conseil de Gérance").

8.2 Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés. Les gérants pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans cause, par décision des associé(s).

9. Art. 9. Pouvoirs du gérant unique ou du conseil de gérance.

9.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique, ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social et pourvu que les termes de cet article aient été respectés.

9.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou ces Statuts seront de la compétence du Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance.

10. Art. 10. Représentation de la société. Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée par la seule signature de son Gérant Unique dans le cas d'un Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de tout gérant ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué par son Gérant Unique en cas d'un Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par tout gérant.

11. Art. 11. Délégation et Agent du gérant unique.

11.1 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, tout gérant, peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

11.2 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, tout gérant, détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

12. Art. 12. Réunion du conseil de gérance.

12.1 En cas de pluralité de gérants, les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par tout gérant. Le Conseil de Gérance nommera un président.

12.2 Le Conseil de Gérance pourra valablement débattre et prendre des décisions sans avis préalable si tous les gérants sont présents ou représentés et ont renoncé aux requis et formalités de convocation.

12.3 Tout Gérant peut agir lors d'une réunion du Conseil de Gérance en nommant par écrit ou par télégramme ou par télécopie ou par e-mail ou par lettre un autre gérant comme son proxy. Un Gérant peut également nommer un autre Gérant pour le représenter par téléphone en le confirmant plus tard par écrit.

12.4 Le Conseil de Gérance pourra valablement débattre et prendre des décisions si une majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil de Gérance sont adoptées à la majorité simple.

12.5 L'utilisation d'un équipement de vidéoconférence et de conférences téléphoniques pourra être autorisée dans la mesure où chaque Gérant participant est capable d'entendre et d'être entendu par tous les autres Gérants participants utilisant ou non cette technologie, et chaque Gérant participant sera considéré comme présent et pourra être autorisé à voter par vidéo ou téléphone.

12.6 Une décision écrite, signée par l'ensemble des gérants, est valide comme si celle-ci avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoqué et tenu. Une telle décision peut être documentée dans un seul document ou dans plusieurs documents séparés ayant chacun le même contenu signé par l'ensemble des membres du Conseil de Gérance.

12.7 Les minutes d'une réunion d'un Conseil de Gérance seront signées par le président.

12.8 Les extraits seront certifiés par l'un des Gérants ou toute personne nommée par l'un des Gérants ou durant la réunion du Conseil de Gérance

Titre IV. - Assemblée générale des associés

13. Art. 13. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés - Votes.

13.1 S'il n'y a qu'un seul Associé, cet Associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et prend les décisions par écrit.

13.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts détenues. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Toutes les Parts Sociales ont des droits de vote égaux.

13.3 Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans avis préalable.

13.4 S'il y a plus de vingt-cinq Associés, les décisions des Associés doivent être prises aux réunions à convoquer conformément aux dispositions légales applicables.

13.5 S'il y a moins de vingt-cinq Associés, chaque Associé pourra recevoir le texte des décisions à adopter et donner son vote part écrit.

13.6 Un Associé pourra être représenté à une réunion des Associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

13.7 Des décisions collectives ne sont valablement prises que si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Toutefois, les résolutions modifiant ces Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des toutes autres dispositions légales. Le changement de nationalité de la Société requiert l'unanimité.

Titre V. - Exercice social

14. Art. 14. Exercice social.

14.1 L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de Gérants, par le Conseil de Gérance, et celui-ci ou, en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

14.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social de la Société.

15. Art. 15. Droit de distribution des parts.

15.1 Le bénéfice net déterminé en conformité avec les dispositions légales applicables, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.2 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance, pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

15.3 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise par les Associés en conformité avec les dispositions de l'Article 13.7 précité.

15.4 Nonobstant les dispositions précédentes, le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance, peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) Associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) ces sommes distribuées qui ne correspondraient pas aux profits effectivement générés seront remboursées par les Actionnaires.

Titre VI. - Liquidation

16. Art. 16. Dissolution et Liquidation.

16.1 La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

16.2 La liquidation de la Société sera décidée par l'assemblée des Associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

16.3 La liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Titre VII. - Loi applicable

17. Art. 17. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2012.

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

Parts Sociales:

Northam CCPF II Holding S.à r.l.	25 Parts Sociales
Total:	25 Parts Sociales

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par un versement en numéraire de sorte que la somme de vingt-cinq mille Dollars Canadien CAD (25.000.- CAD) correspondant à un capital de vingt-cinq mille Dollars Canadien (25.000.- CAD) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille euros.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, l'entité comparante précitée, «Northam CCPF II Holding S.à r.l.», représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1. Sont nommés comme Gérants de la Société pour une période illimitée:

- a) M. Patrick W.A. Handreke, ayant son adresse professionnelle à 2 Carlton Street, Suite 909, Toronto, Ontario, M5B 1J3, Canada;
- b) M. Robert Brimeyer, ayant son adresse professionnelle à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et
- c) M. Thomas Melchior, ayant son adresse professionnelle à 334, route de Mondorf, L-3260 Bettembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec Nous le notaire.

Signé: B. D. KLAPP, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 13 juin 2012. Relation: EAC/2012/7547. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Releveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012071131/401.

(120101339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2012.

Tishman Speyer Lumiere Holdings I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.022.725,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 114.242.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2011 de la Société, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 18 juin 2012.

Pour extrait conforme
ATOZ SA
Aerogolf Center - Bloc B
1, Heienhaff
L-1736 Sennigerberg
Signature

Référence de publication: 2012071329/18.

(120100882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2012.

Teaco Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 111.565.

Par la présente, je vous informe de ma démission en tant que gérant B de votre société avec effet immédiat.

Luxembourg, 18 juin 2012.

Christelle Ferry
Gérant B

Référence de publication: 2012071323/11.

(120101757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2012.

Teaco Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 111.565.

Par la présente, je vous informe de ma démission en tant que gérant B de votre société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 18 juin 2012.

Catherine Noens
Gérant B

Référence de publication: 2012071324/11.

(120101757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2012.

Telefood S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 119.045.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Séverine Michel
Gérante

Référence de publication: 2012071325/11.

(120101653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2012.

Toiture Post Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3416 Dudelange, 102, rue Sainte Barbe.
R.C.S. Luxembourg B 133.956.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PROCOMPTA-LUX SARL
Signature

Référence de publication: 2012071352/11.

(120101495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2012.

Tishman Speyer Lumiere Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 627.475,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 114.241.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2011 de la Société, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 18 juin 2012.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2012071330/18.

(120100881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2012.

Tishman Speyer Management (TSEC) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.125.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 130.284.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2011 de la Société, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 14 mai 2012.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2012071331/18.

(120101343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2012.

Tishman Speyer Rentiers Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 612.200,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 115.328.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2011 de la Société, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 18 juin 2012.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2012071332/18.

(120101030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2012.

SONO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 169.457.

STATUTS

L'an deux mille douze, le treize juin;

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

La société anonyme "GENMO S.A.", établie et ayant son siège social à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 149197,

ici représentée par Monsieur Luc HILGER, expert-fiscal, demeurant professionnellement à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration signée "ne varietur" par le mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer par les présentes et dont les statuts ont été arrêtés comme suit:

I. Nom, Durée, Objet, Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes, par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de "SONO S.A." (la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").

Art. 2. La durée de la Société est illimitée.

Art. 3. La Société a pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, la détention ainsi que la mise en valeur d'immeubles.

La Société pourra également effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise. Cette énumération est énonciative et non limitative et doit être interprétée dans son acception la plus large.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Le siège social pourra être transféré dans tout endroit du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, par décision de l'assemblée des actionnaires décidant comme en matière de modification des statuts.

Par simple décision du conseil d'administration ou, le cas échéant, de l'administrateur unique, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,-EUR), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310, EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le dernier mercredi du mois de juin à 15.30 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification.

Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

IV. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être

limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification.

Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou ces Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au

conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée (i) par la signature collective de deux (2) administrateurs, (ii) par la signature individuelle de l'administrateur-délégué ou (iii) par la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera valablement engagée, en toutes circonstances et sans restrictions, par la signature individuelle de l'administrateur unique.

V. Surveillance de la société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces Statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2012.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2013.

Souscription - Libération

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les cent (100) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique, la société "GENMO S.A.", prédésignée et représentée comme dit ci-avant, et entièrement libérées par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,-EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Résolutions prises par l'actionnaire unique

Et aussitôt, la partie comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
- 2) Comme autorisé par la Loi et les Statuts, Monsieur Luc HILGER, expert fiscal, né à Luxembourg le 16 novembre 1974, demeurant professionnellement à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse, est appelé à la fonction d'administrateur unique et exercera les pouvoirs dévolus au conseil d'administration de la Société.

3) La société à responsabilité limitée "FIDU-CONCEPT SARL", établie et ayant son siège social à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 38136, est appelée à la fonction de commissaire aux comptes de la Société.

4) Les mandats de l'administrateur unique et du commissaire aux comptes expireront à l'assemblée générale annuelle de l'année 2017.

5) Le siège social de la Société sera établi à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à neuf cent cinquante euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. HILGER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 juin 2012. LAC/2012/27475. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée.

Luxembourg, le 18 juin 2012.

Référence de publication: 2012071308/237.

(120101425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2012.

Tishman Speyer Santa Margherita II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.850.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 95.598.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2011 de la Société, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 18 juin 2012.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2012071333/18.

(120101032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2012.

**IVG Andel 16 Beteiligungs GmbH, Société à responsabilité limitée,
(anc. Andel 16 Beteiligungs GmbH).**

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 152.245.

Im Jahre zweitausendundzwoölf, den ersten Tag des Monats Juni.

Vor dem unterzeichneten Notar Carlo WERSANDT, mit dem Amtssitz in Luxemburg, (Großherzogtum Luxemburg).

Wird ein Gesellschafterbeschluss der alleinigen Anteilnehmerin der Andel 16 Beteiligungs GmbH aufgenommen, einer in Luxemburg eingetragenen Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), mit Gesellschaftssitz in 5, rue de Plébiscite, L-2341 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 152.245, gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch Me Marc LECUIT, Notar mit Amtssitz in Mersch, am 31. März 2010, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 979 vom 10. Mai 2010 (hiernach die Gesellschaft).

Die alleinige Anteilnehmerin der Gesellschaft, die HRI Lux Verwaltungsgesellschaft, eine luxemburgische Verwaltungsgesellschaft nach Kapitel 16 des Gesetzes vom 17. Dezember 2010 über Organismen für gemeinsame Anlagen in

Wertpapiere in seiner derzeit gültigen Fassung, in Form einer Aktiengesellschaft (société anonyme) mit Sitz in 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, handelnd im eigenen Namen und für Rechnung des HRI Immobilienfonds - Nr. 1 (die alleinige Anteilseignerin), wird vertreten durch André HOMMEL, Avocat, berufsansässig in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg aufgrund einer Vollmacht, ausgestellt am 16. Mai 2012.

Die genannte Vollmacht, nach ne varietur Paraphierung durch den Bevollmächtigten der Erschienenen und den amtierenden Notar, bleibt der gegenwärtigen Urkunde als Anlage beigelegt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Die alleinige Anteilseignerin ersucht sodann den unterzeichneten Notar, Folgendes in die Urkunde aufzunehmen:

1. Da das gesamte Gesellschaftskapital der Gesellschaft in Höhe von, namentlich fünfundzwanzigtausend (25.000) Euro, eingeteilt in zweihundertfünfzig (250) Anteile zu je einhundert (100) Euro, in seiner Gesamtheit von der hier ordnungsgemäß vertretenen alleinigen Anteilseignerin gehalten wird, ist die alleinige Anteilsinhaberin in der Lage, ordnungsgemäß über alle Gegenstände der nachstehenden Beschlüsse zu befinden.

2. Die Tagesordnung lautet wie folgt:

- (A) Verzicht auf die Einberufungsmodalitäten;
- (B) Änderung von Artikel 3 der Satzung der Gesellschaft (die Satzung);
- (C) Änderung des Namens der Gesellschaft durch Änderung von Artikel 1 der Satzung;
- (D) Kenntnisnahme des Rücktritts der Geschäftsführer und Ernennung des alleinigen Geschäftsführer;
- (E) Verlegung des Gesellschaftssitzes;
- (F) Verschiedenes.

3. Sodann fasst die alleinige Anteilseignerin folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Da die Gesamtheit des Gesellschaftskapitals vertreten ist, verzichtet die alleinige Anteilinhaberin auf die Einberufungsschreiben und betrachtet sich als ordnungsgemäß eingeladen und bestätigt, Kenntnis von der Tagesordnung zu haben, die ihm im Voraus übermittelt wurde.

Zweiter Beschluss

Die alleinige Anteilinhaberin beschließt Artikel 3 der Satzung, welcher den Satzungszweck der Gesellschaft beschreibt, wie folgt neu zu fassen:

" **Art. 3. Gesellschaftszweck.** Die Gesellschaft darf Geschäftsgrundstücke und gemischtgenutzte Grundstücke in Luxemburg und im Ausland erwerben und veräußern. Die Gesellschaft darf auch grundstücksgleiche Rechte und vergleichbare Rechte, die von einer Immobilien-Gesellschaft gemäß den Bestimmungen des deutschen Investmentgesetzes erworben werden dürfen, sowie Gegenstände, die zur Bewirtschaftung ihrer Vermögenswerte erforderlich sind, erwerben und veräußern.

Die Gesellschaft darf des Weiteren Beteiligungen an Immobilien-Gesellschaften erwerben, deren Unternehmensgegenstand in deren Gesellschaftsvertrag bzw. Satzung auf Tätigkeiten beschränkt ist, die die Gesellschaft gemäß dieser Satzung ausüben darf.

Die Gesellschaft darf Darlehen an Immobilien-Gesellschaften vergeben, an denen sie im Einklang mit ihrem Gesellschaftszweck eine direkte oder indirekte Beteiligung hält. Die Gesellschaft hat sicherzustellen, dass

- (a) die Darlehensbedingungen marktgerecht sind;
- (b) das Darlehen ausreichend besichert ist; und
- (c) bei einer Veräußerung der Beteiligung die Rückzahlung des Darlehens innerhalb von sechs Monaten nach Veräußerung vereinbart ist.

Die Gesellschaft ist ferner berechtigt, alle weiteren Tätigkeiten auszuüben, die von einer Immobilien-Gesellschaft gemäß den Bestimmungen des deutschen Investmentgesetzes ausgeübt werden dürfen, soweit dies nach luxemburgischem Recht zulässig ist."

Dritter Beschluss

Die alleinige Anteilinhaberin beschließt den Namen der Gesellschaft durch Neufassung von Artikel 1 der Satzung, welcher den Namen der Gesellschaft beschreibt, abzuändern und wie folgt neu zu fassen:

" **Art. 1. Name.** Es wird eine "société à responsabilité limitée" mit dem Namen "IVG Anel 16 Beteiligungs GmbH" (die Gesellschaft) gegründet, welche dem Recht von Luxemburg, insbesondere dem Gesetz vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften in seiner geänderten Fassung (das Gesetz), sowie der vorliegenden Satzung (die Satzung) unterliegen soll."

Vierter Beschluss

Die alleinige Anteilinhaberin nimmt den Rücktritt folgender Geschäftsführer zur Kenntnis:

- Herr Peter Fischer, geboren am 08. Juni 1970,
- Herr Harald Charbon, geboren am 11. Juli 1969,

- Herr Philippe Stanko, geboren am 15. Januar 1977, und
- Herr Gerhard Kerschbaum, geboren am 24. März 1950.

Den Geschäftsführern wird hiermit für die Dauer ihres Mandats Entlastung (quits) erteilt.

Die alleinige Anteilinhaberin beschließt Herrn Osman Saritarla, geboren am 25. November 1977 in Recklinghausen, Deutschland, mit beruflicher Anschrift 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxemburg, für einen unbefristeten Zeitraum zum alleinigen Geschäftsführer der Gesellschaft zu ernennen.

Fünfter Beschluss

Die alleinige Anteilinhaberin beschließt den Gesellschaftssitz mit sofortiger Wirkung nach 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg zu verlegen.

Gebühren

Die Kosten und Auslagen, die der Gesellschaft für diese Gründung entstehen oder die sie zu tragen hat, belaufen sich auf ungefähr eintausend zwei hundert Euro.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigten der erschienenen Partei, namens handelnd wie hiervor erwähnt, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit Uns dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: A. HOMMEL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 juin 2012. LAC/2012/25396. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 18 juin 2012.

Référence de publication: 2012072736/94.

(120102822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2012.

Tokheim Luxco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 169.223.

— EXTRAIT

Par résolutions prises en date du 14 Juin 2012, les actionnaires de Tokheim Luxco S.A.

- décident la révocation de Mireille Fervail, comme Administrateur de la société avec effet au 14 juin 2012.

- décident de nommer, pour une durée de six ans, comme Administrateur de la société avec effet au 14 juin 2012, Fonds Stratégique d'Investissement, une société anonyme, enregistrée au RCS de Paris sous le numéro 509 584 074, avec siège social au 56, rue de Lille, 75007 Paris, France.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 15 juin 2012.

Référence de publication: 2012071334/15.

(120100980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2012.

Toms Wood S.A., Société Anonyme,

(anc. Fox Shipping S.A.).

Siège social: L-6617 Wasserbillig, 92, route d'Echternach.

R.C.S. Luxembourg B 152.561.

Les comptes annuels au 30 septembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012071335/10.

(120101132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2012.

Trilantic Capital Partners IV (Europe) Feeder S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 152.645.

Les comptes annuels au 31 Mars 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Trilantic Capital Partners IV (Europe) Feeder S.à r.l.
Société à responsabilité limitée
Signature
Un gérant

Référence de publication: 2012071338/14.

(120101463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2012.

Thermo-San S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1852 Luxembourg, 13, rue Kalchesbrück.

R.C.S. Luxembourg B 140.453.

Il résulte du procès-verbal de la réunion de L'assemblée générale extraordinaire de la société tenue
Le 04.06.2012

01 L'intégralité du capital social est représentée.

02 Nomination d'un nouveau membre du conseil d'administration:

- Madame DOS SANTOS Ana, demeurant à 9, rue Bommert L-4716 PETANGE.

Le mandat prend fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2016.

Pascal BENEDET
Administrateur-délégué

Référence de publication: 2012071348/15.

(120101410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2012.

Trilantic Capital Partners IV Europe Lux GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 145.718.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Trilantic Capital Partners IV Europe Lux GP S.à r.l.
Société à responsabilité limitée
Signature
Un gérant

Référence de publication: 2012071339/14.

(120101462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2012.

TCC Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 158.197.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 64386 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012071344/10.

(120101857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2012.

TCC Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 22.792.984,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 158.197.

In the year two thousand and twelve, on the thirty-first of May.

Before us Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Target Capital Corporation, a corporation incorporated and existing under the laws of the State of Minnesota, United States of America, registered with the Minnesota Secretary of State, under number 8K-100, having its registered office at 1000 Nicollet Mall, Minneapolis, Minnesota 55403 (the "Sole Shareholder"),

here represented by Ms. Caroline Streiff, Avocat à la Cour, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 31 May 2012.

This proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole shareholder of TCC Corporation S.à r.l., a société à responsabilité limitée with a share capital of eight million seven hundred fourteen thousand four hundred eighty-eight United States Dollars (USD 8,714,488.-), having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1025 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 158.197 (the "Company").

The Sole Shareholder, representing the entire share capital of the Company, requires the notary to act the following sole resolution:

Sole resolution

The Sole Shareholder decides to increase the share capital of the Company by an amount of fourteen million seventy-eight thousand four hundred ninety-six United States Dollars (USD 14,078,496.-) in order to increase it from its current amount of eight million seven hundred fourteen thousand four hundred eighty-eight United States Dollars (USD 8,714,488.-) up to an amount of twenty-two million seven hundred ninety-two thousand nine hundred eighty-four United States Dollars (USD 22,792,984.55) through the issue of fourteen million seventy-eight thousand four hundred ninety-six (14,078,496) shares of the Company with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each.

The fourteen million seventy-eight thousand four hundred ninety-six (14,078,496) new shares of the Company have been subscribed by the Sole Shareholder for a total subscription price of fourteen million seventy-eight thousand four hundred ninety-six United States Dollars and fifty-five cents (USD 14,078,496.55).

The shares so subscribed have been paid up by a contribution in kind consisting in a claim of fourteen million seventy-eight thousand four hundred ninety-six United States Dollars and fifty-five cents (USD 14,078,496.55) held by the sole shareholder against the Company.

An amount of fourteen million seventy-eight thousand four hundred ninety-six United States Dollars (USD 14,078,496.-) of the fourteen million seventy-eight thousand four hundred ninety-six United States Dollars and fifty-five cents (USD 14,078,496.55) is allocated to the share capital and an amount of fifty-five United Dollars cents (USD 0.55) is allocated to the share premium account.

The evidence of existence, of the amount of such claim has been given to the undersigned notary by a recent balance sheet of the company where the said claim appears, and by a valuation report signed by the managers of the Company.

As a consequence of the above resolution, article six of the articles of association of the Company is amended and now reads as follows:

" **Art. 6.** The Company's share capital is set at twenty-two million seven hundred ninety-two thousand nine hundred eighty-four United States Dollars (USD 22,792,984.-) represented by twenty-two million seven hundred ninety-two thousand nine hundred eighty-four (22,792,984) shares with a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings."

Estimation of costs

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about five thousand euro (EUR 5,000.-).

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille douze, le trente-et-un mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Target Capital Corporation, une corporation constituée sous la forme d'une corporation selon les lois de l'Etat du Minnesota, Etats-unis d'Amérique, enregistrée avec le Secretary of State du Minnesota, sous le numéro 8K-100, ayant son siège social à 1000 Nicollet Mall, Minneapolis, Minnesota 55403 (l'"Associé Unique"),

ici représentée par Madame Caroline Streiff, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 31 mai 2012.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'Associé Unique de TCC Corporation S.à r.l., une société à responsabilité limitée avec un capital social de huit millions sept cent quatorze mille quatre cent quatre-vingt-huit Dollars des Etats-unis d'Amérique (USD 8.714.488,-), ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1025 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 158.197 (la "Société").

L'Associé Unique, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a requis le notaire instrumentant de prendre les résolutions suivantes:

Résolution unique

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quatorze millions soixante-dix-huit mille quatre cent quatre-vingt-seize dollars des Etats-unis d'Amérique (USD 14.078.496,-) afin de le porter de sa valeur actuelle d'un montant de huit millions sept cent quatorze mille quatre cent quatre-vingt-huit dollars des Etats-unis d'Amérique (USD 8.714.488,-) à un montant de vingt-deux millions sept cent quatre-vingt-douze mille neuf cent quatre-vingt-quatre dollars des Etats-unis d'Amérique (USD 22.792.984,-) par l'émission de quatorze millions soixante-dix-huit mille quatre cent quatre-vingt-seize (14.078.496) parts sociales d'une valeur nominale de un dollar des Etats-unis d'Amérique (USD 1,-) chacune.

L'intégralité des quatorze millions soixante-dix-huit mille quatre cent quatre-vingt-seize (14.078.496) parts sociales nouvellement émises par la Société a été souscrite par l'Associé Unique pour un prix total de souscription de quatorze millions soixante-dix-huit mille quatre cent quatre-vingt-seize dollars des Etats-Unis d'Amérique et cinquante-cinq cents (USD 14.078.496,55).

Les parts sociales ainsi souscrites ont été payées par un apport en nature consistant en la conversion en capital d'une créance d'un montant de quatorze millions soixante-dix-huit mille quatre cent quatre-vingt-seize dollars des Etats-unis d'Amérique et cinquante-cinq cents (USD 14.078.496,55) détenue par l'associé unique contre la société.

Quatorze millions soixante-dix-huit mille quatre cent quatre-vingt-seize dollars des Etats-unis d'Amérique (USD 14.078.496,-) des quatorze millions soixante-dix-huit mille quatre cent quatre-vingt-seize dollars des Etats-unis d'Amérique et cinquante-cinq cents (USD 14.078.496,55) ont été alloués au capital social et un montant de cinquante-cinq cents (USD 0,55) a été alloué à la prime d'émission.

La preuve de l'existence et de la valeur de la dite créance a été rapportée au notaire soussigné par la production d'un bilan récent de la société où elle apparaît et par un certificat d'évaluation signé par les gérants de la Société.

A la suite de la résolution précédente, l'article six des statuts de la Société est modifié et a désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de vingt-deux millions sept cent quatre-vingt-douze mille neuf cent quatre-vingt-quatre dollars des Etats-unis d'Amérique (USD 22.792.984,-) représentée par vingt-deux millions sept cent quatre-vingt-douze mille neuf cent quatre-vingt-quatre (22.792.984) parts sociales, d'une valeur de un dollar des Etats-unis d'Amérique (USD 1,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital, s'élève à environ [cinq mille Euros (EUR 5.000,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. STREIFF, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 04 juin 2012. Relation: LAC/2012/25421. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, 14 juin 2012.

Référence de publication: 2012071343/117.

(120101827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2012.

Andersen, Cooper & Novak S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 66.255.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Extrait

Par jugement rendu en date du 24 mai 2012, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, tel qu'il a été modifié par la loi du 31 mai 1999, la dissolution et la liquidation de la société à responsabilité limitée ANDERSEN, COOPER & NOVAK Sàrl, dont le siège social à L-8229 Mamer, 6 rue de la Gare, a été dénoncé en date du 3 août 2001.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Carole BESCH, premier juge au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Jonathan BURGER, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances au greffe du Tribunal de commerce de et à Luxembourg avant le 14 juin 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Jonathan BURGER

Le liquidateur

Référence de publication: 2012071438/21.

(120101591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2012.

Theos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 102.004.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012071347/10.

(120100960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2012.

Vanilux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 25.890.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR

1, rue Joseph Hackin

L-1746 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2012071386/13.

(120101631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2012.

Tilanqulum S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1744 Luxembourg, 9, rue de Saint Hubert.
R.C.S. Luxembourg B 153.528.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CERTIFIÉ CONFORME

Michel Jadot / Freddy Bracke
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012071349/12.

(120101668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2012.

Tockfeld A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 123.555.

Le bilan de la société au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour la société
Un mandataire*

Référence de publication: 2012071350/12.

(120101254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2012.

Tockfeld A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 123.555.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 15 juin 2012

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, de Lux Business Management Sàrl, ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg et de Lux Konzern Sàrl, ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2012.

Luxembourg, le 15 juin 2012.

Pour extrait conforme
*Pour la société
Un mandataire*

Référence de publication: 2012071351/18.

(120101255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2012.

Urbe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 89.944.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue en date du 7 juin 2012:

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société du 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

URBE S.A.

Référence de publication: 2012071382/12.

(120101740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2012.

Torsch Financière S.A., SPF, Société Anonyme - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 60.447.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012071353/9.

(120101380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2012.

Pharminds S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 61, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 169.532.

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the eleventh day of May
Before Maitre Paul DECKER, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

"TRUSTHE S.A.", a société anonyme having its registered office at L-8080 Bertrange, 61, route de Longwy, not yet registered with the Trade and Register Companies, represented by two managers M. Celso GOMES DOMINGUES, chartered accountant, residing professionally at L-8080 Bertrange, 61, route de Longwy, and M. Victor David CUNHA DOS SANTOS, chartered accountant, residing professionally at L-8080 Bertrange, 61, route de Longwy.

Such appearing party, represented as said before, has required the officiating notary to enact the deed of association of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") to establish as follows:

Art. 1. There is hereby established a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") under the name of "PHARMINDS S.à r.l." (the "Company"), which will be governed by the present articles of association (the "Articles") as well as by the respective laws and more particularly by the modified law of 10 August 1915 on commercial companies (the "Law").

Art. 2. The Company may make any transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The Company may borrow in any form whatever.

The Company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the Law.

Within the limits of its activity, the Company can with securities, contract loans, with or without guarantee, and stand security for other persons or companies, within the limits of the concerning legal dispositions.

The Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote its development or extension.

Art. 3. The registered office is established in the municipality of Bertrange (Grand Duchy of Luxembourg). The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the management.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a simple decision of the shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the Company's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the Company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

Art. 4. The duration of the Company is unlimited.

Art. 5. The corporate capital is set at twelve thousand five hundred euros (12,500.-EUR) represented by one hundred twenty five (125) sharequotas of one hundred euro (100.- EUR) each.

When and as long as all the sharequotas are held by one person, the articles 200-1 and 200-2 among others of the amended Law are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the Company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

The Company may acquire its own sharequotas provided that they be cancelled and the capital reduced proportionally.

Art. 6. The sharequotas are indivisible with respect to the Company, which recognizes only one owner per sharequota.

If a sharequota is owned by several persons, the Company is entitled to suspend the related rights until one person has been designated as being with respect to the Company the owner of the sharequota. The same applies in case of a conflict between the usufructuary and the bare owner or a debtor whose debt is encumbered by a pledge and his creditor. Nevertheless, the voting rights attached to the sharequotas encumbered by usufruct are exercised by the usufructuary only.

Art. 7. The transfer of sharequotas inter vivos to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital. The transfer of sharequotas mortis causa to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital belonging to the survivors.

This approval is not required when the sharequotas are transferred to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse. If the transfer is not approved in either case, the remaining shareholders have a preemption right proportional to their participation in the remaining corporate capital.

Each unexercised preemption right inures proportionally to the benefit of the other shareholders for a duration of three months after the refusal of approval. If the preemption right is not exercised, the initial transfer offer is automatically approved.

Art. 8. The death, the declaration of minority, the bankruptcy or the insolvency of a shareholder will not put an end to the Company. In case of the death of a shareholder, the Company will survive between his legal heirs and the remaining shareholders.

Art. 9. The creditors, assigns and heirs of the shareholders may neither, for whatever reason, affix seals on the assets and the documents of the Company nor interfere in any manner in the management of the Company. They have to refer to the Company's inventories.

Art. 10. The Company is managed and administered by one or several managers, whether shareholders or third parties. The power of a manager is determined by the general shareholders' meeting when he is appointed. The mandate of manager is entrusted to him until his dismissal ad nutum by the general shareholders' meeting deliberating with a majority of votes.

The manager(s) has (have) the broadest power to deal with the Company's transactions and to represent the Company in and out of court.

The manager(s) may appoint attorneys of the Company, who are entitled to bind the Company by their sole signatures, but only within the limits to be determined by the power of attorney.

Art. 11. No manager enters into a personal obligation because of his function and with respect to commitments regularly contracted in the name of the Company; as an agent, he is liable only for the performance of his mandate.

Art. 12. The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital.

Nevertheless, decisions amending the Articles can be taken only by the majority of the shareholders representing three quarter of the corporate capital. Interim dividends may be distributed under the following conditions:

- interim accounts are drafted on a quarterly or semi-annual basis,
- these accounts must show a sufficient profit including profits carried forward,
- the decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the shareholders.

Art. 13. The Company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year.

Art. 14. Each year, as of the thirty-first day of December, the management will draw up the annual accounts and will submit them to the shareholders.

Art. 15. Each shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the Company during the fifteen days preceding their approval.

Art. 16. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the Company. Each year five percent (5 %) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve. These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10 %) of the corporate capital, but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reason the latter has been touched. The balance is at the shareholders' free disposal.

Art. 17. In the event of the dissolution of the Company for whatever reason, the liquidation will be carried out by the management or any other person appointed by the shareholders.

When the Company's liquidation is closed, the Company's assets will be distributed to the shareholders proportionally to the sharequotas they are holding.

Losses, if any, are apportioned similarly, provided nevertheless that no shareholder shall be forced to make payments exceeding his contribution.

Art. 18. With respect to all matters not provided for by these Articles, the shareholders refer to the legal provisions in force.

Art. 19. Any litigation which will occur during the liquidation of the Company, either between the shareholders themselves or between the manager(s) and the Company, will be settled, insofar as the Company's business is concerned, by arbitration in compliance with the civil procedure.

Transitory disposition

The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31st of December 2012.

Subscription and Liberation

The one hundred twenty five (125) sharequotas have been subscribed by the sole shareholder, prenamed, and fully paid up by the aforesaid subscriber by payment in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (12,500.- EUR) is from this day on at the free disposal of the Company, as it has been proved to the officiating notary by a bank certificate, who states it.

Resolutions taken by the sole shareholder

The aforementioned appearing party, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

1. The registered office is established in L-8080 Bertrange, 61, route de Longwy.
2. The following persons are appointed as managers of the Company for an undetermined duration:
 - M. Victor David CUNHA DOS SANTOS, chartered accountant, born on 1st July 1978 at Coimbra (Portugal) residing professionally in L-8080 Bertrange, 61, route de Longwy.
 - M. Frédéric J.H.P. TONUS, chartered accountant, born on 21 November 1973 at Rocourt, (Belgium) residing professionally in L-8080 Bertrange, 61, route de Longwy.
 - M. Celso GOMES, chartered accountant, born on 21 Februray 1978 at Luxembourg residing professionally in L-8080 Bertrange, 61, route de Longwy.
3. The Company is validly bound in any circumstances and without restrictions by the joint signature of any two managers.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is eight hundred fifty euros (850.-EUR).

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, said proxy-holder has signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le onze juin.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

"TRUSTHE S.A.", une société anonyme ayant son siège social à L-8080 Bertrange, 61, route de Longwy, non encore inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, représenté par deux administrateur M. Celso GOMES DOMINGUES, comptable, demeurant professionnellement à L-8080 Bertrange, 61, route de Longwy, et M. Victor David CUNHA DOS SANTOS, comptable, demeurant professionnellement à L-8080 Bertrange, 61, route de Longwy.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «PHARMINDS S.à r.l.», (la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").

Art. 2. La Société pourra également effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

La Société pourra, dans les limites fixées par la Loi, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder toutes sûretés, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent et qui sont susceptibles de promouvoir son développement ou extension.

Art. 3. Le siège social est établi dans la Commune de Bertrange (Grand-Duché de Luxembourg). L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision de la gérance.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une simple décision des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 4. La durée de la Société est illimitée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent vingt cinq (125) parts sociales de cents euros (100,- EUR) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la Loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la Société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La Société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

Art. 6. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles.

S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la Société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 7. Les cessions de parts entre vifs à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

Art. 8. Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société. En cas de décès d'un associé, la Société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

Art. 9. Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 10. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Les pouvoirs d'un gérant seront déterminés par l'assemblée générale lors de sa nomination. Le mandat de gérant lui est confié jusqu'à révocation ad nutum par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la Société et pour représenter la Société judiciairement et extrajudiciairement.

Le ou les gérants peuvent nommer des fondés de pouvoir de la Société, qui peuvent engager la Société par leurs signatures individuelles, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

Art. 11. Tout gérant ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle, quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 13. L'exercice social court du premier janvier au trente et un décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année, au 31 décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

Art. 16. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5 %) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 17. En cas de dissolution de la Société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la Société terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents Statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Art. 19. Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la Société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la Société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la Société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2012.

Souscription et Libération

Les cent vingt cinq (125) parts sociales ont été souscrites par l'associée unique, prénommée, et libérées entièrement par le souscripteur prénommé moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentant qui le constate.

Résolutions prises par l'associée unique

La partie comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associée unique:

1. Le siège social est établi à L-8080 Bertrange, 61, route de Longwy.

2. Sont nommés comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Victor David CUNHA DOS SANTOS, comptable, né le 1^{er} Juillet 1978 à Coimbra (P) demeurant professionnellement à L-8080 Bertrange, 61, route de Longwy.

- Monsieur Frédéric J.H.P. TONUS, comptable, né le 21 novembre 1973 à Rocourt, (Belgique), demeurant professionnellement à L-8080 Bertrange, 61, route de Longwy.

- Monsieur Celso GOMES DOMINGUES, comptable, né le 21 février 1978 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-8080 Bertrange, 61, route de Longwy.

3. La Société est valablement engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux gérants.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève à la somme de huit cent cinquante euros (850,-EUR).

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. GOMES DOMIGUES, V.D. CUNHA DOS SANTOS, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 juin 2012. Relation: LAC/2012/27208. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR COPIE CONFORME, Délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 20 juin 2012.

Référence de publication: 2012073253/280.

(120102857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2012.

JBMN Sàrl, JB Mac Nortance Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 112.998.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2012.

Pour: JB MAC NORTANCE S.à r.l., en abrégé JBMN S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2012073708/14.

(120103896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2012.

Majainvest S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 112.293.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2012.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2012073767/14.

(120104719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2012.
